CONTRAT 2012-2016	**VAGUE B**
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
dernière mise a jour 5 mars 2012	**UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)**

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

CONTRAT 2012-2016	**VAGUE B**
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE OCCIDENTALEE U (BU

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

	Pages
FORMATION	
IC1 – Taux de passage de L1 en L2 (source SISE)	
IC2 – Taux de réussite en licence en trois ans (source SISE)	
IC3 – Flux d'étudiants entrants en master : part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement (source SISE)	
IC4 – Evaluation des enseignements (source établissement)	
RECHERCHE	
IC5 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (source établissement)	
DOCUMENTATION	
IC6 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD (source établissement)	
PILOTAGE	
IC7 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision (source DGRH-MESR)	
IC8 – Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement (source établissement)	
IC9 – Taux d'occupation des locaux (source enquête DGESIP pôle B2)	
IC10 – Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière (source établissement)	
Les données de performance issues de SISE sont accessibles sur http://cisad.adc.education.fr/papesr/front/documentrecherche/afficher?document_id=21 A noter : les données SISE 2010-2011 ne sont pas encore disponibles au 28/09/11	

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

IS …	
A déterminer en fonction des objectifs du contrat	

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	DGESIP Pôle

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016 (ou 2016-2017 pour les contrats de 6 ans) Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année universitaire n-1/n (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante (n/n+1) en 2ème année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2ème année. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1ère année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.). Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1ère année en n-1/n Calcul du taux de redoublement ● nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits de nouveau en L1 l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de passage: ● nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, accédant à la 2ème année de licence (L2) ou à une formation équivalente l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de changements d'orientation : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits en n/n+1 dans un diplôme différent de la licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours au sein de l'université, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n. Il s'ensuit que dans cet indicateur, un changement de filière au cours d'une même année universitaire n'est pas considéré comme un changement d'orientation. Calcul du taux de sorties de l'université : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, non inscrits à l'université en n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Précisions importantes : ● un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ● un étudiant inscrit en 1ère année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ● un étudiant inscrit en 2ème année d'IUT après une L1 est considéré comme accèdant en L2 ou formation équivalente

Données de l'établissement fournies par le MESR

	n = 2008	n = 2009	n = 2010	Cible 2015-2016
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	*1094* *1607*	*1020* *1532*	*1460*	*1200*
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	*294* *249 (15.6%)*	*366* *297(19.4%)*	*316 (21.6%)*	*350*
Part de changements d'orientation en année n/n+1	*63* *24 (1.5%)*	*59* *23 (1.5%)*	*17 (1.2%)*	*60*
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université	*618* *527 (32.8%)*	*509* *431 (28%)*	*472 (32.3%)*	*250*
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	**2069** **807 (50.2%)**	**1954** **781 (50.97%)**	**655 (44.8%)**	**55 %**

effectifs pris en compte : nouveaux entrants en L1, hors (CPGE, PACES et IUT)

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités

	n = 2008	n = 2009	n = 2010
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	*148 269*	*141 471*	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	*23,6%*	*25,1%*	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	*3,5%*	*3,1%*	
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université	*29,7%*	*27,4%*	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	**43,2%**	**44,3%**	

Pour mémoire : la cible 2013 inscrite au PAP 2012 est de 52%

Leviers d'action :
- Intégration du PRL dans toutes ses dimensions dès 2012 dans toutes les maquettes de licence
- Suivi des étudiants fragiles
- Renforcement de l'orientation active et de la liaison lycées – universités
- Etudes régulières sur la population de « décrocheurs » de L1

Commentaires de l'université de :
Il est extrêmement difficile de travailler sur ces données, car les années 2008 à 2011 sont impactées par le Plan Réussite en Licence. Par exemple, avec 1000 étudiants en 2008, pour un taux de passage de L1 et L2 en 2008 de 50 %, on peut très bien avoir l'année suivante une amélioration de 50 étudiants de plus passant en L2, et avoir en même temps une baisse du taux de passage en pourcentage si on a augmenté le nombre d'étudiant en L1 de plus de 100 étudiants, en particulier si on accueille une population plus fragile (par exemple, l'afflux de Bacs professionnels en 2011 – 2012, montant jusqu'à 13 % des L1 dans une composante de l'UBO, l'UFR Sport et Education Physique). En effet, sur des étudiants fragiles, le taux de réussite sera plus faible. D'ailleurs, sans même évoquer 2011, le taux de passage 2009 a été plus fort qu'en 2008,

avec pourtant moins d'étudiants concernés. Notre cible tient donc compte de ces aléas.

Précisions :
Lecture : pour l'année n = 2008, 43,2% des nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2007-2008 pris en compte dans le calcul de cet indicateur (148 269 étudiants) accèdent en L2 ou équivalent et 23,6% de cette même population redoublent en L1 en 2008-2009.
L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants :
- qui ont quitté l'université,
- qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte.
Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X.
Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X.
Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	DGESIP Pôle

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2007 diplômée en 2010
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	**Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans** est calculé à **partir de la cohorte d'étudiants**, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1ère fois en 1ère année de 1er cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007. **Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :** - Méthode 1 : **la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année** ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : **la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3)**, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : **la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein** ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	SIES

	périodes	*Méthode 1*	*Méthode 2*	Méthode 3	*Ecart taux observé – taux attendu (M3)*
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) *pour mémoire*	*34,6*	*90,1*	**50,3**	***5,2***
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)				
	Cible 2016 (méthode 3 uniquement)			**59**	

Leviers d'action :
- Renforcement des passerelles de L2 vers des Licences professionnelles
- Intégration du PRL dans toutes ses dimensions dès 2012 dans toutes les maquettes de licence

Commentaires de l'université de :
Le taux de réussite s'entend ici "hors Licences professionnelles" (voir levier ci-dessus). Nous n'avons en effet aucune idée de l'effet de la mise en place à partir de 2012 de passerelles de L2 vers des L Pro, dont le taux de réussite est en général bien supérieur au taux de réussite de L3 générale.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DEBRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS (SUITE)	DGESIP Pôle

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance» (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissement en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M –Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	**Etablissement d'origine des entrants en M1** : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP. **Etablissement d'origine des entrants en M2** : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS. *A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.*

	Année	Effectif de l'année	Etudiants non présents en n-1	**Taux**
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en **M1**	2009 - 2010	1032	327	31,7
	2010 - 2011	1595	663	41.6
	Cible 2016			**40**
Toutes universités	2009 - 2010	**117 004**	**47 345**	**40,5**
	2010 - 2011			
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en **M2**	2009 - 2010	1122	427	38,1
	2010 - 2011	1722	495	28.8
	Cible 2016			**35**
Toutes universités	2009 - 2010	**105 125**	**42 980**	**40,9**
	2010 - 2011			

Leviers d'action :
- renforcement du lien aux 3 autres universités bretonnes, et aux 9 autres universités du RUOA

- indexation de masters « phares » dans des bases de données formation
- développement du réseau des anciens de l'UBO, pour diffuser l'information sur l'attractivité de nos masters
- effet de la politique internationale prévue dans le projet de contrat
- promotion accrue de nos masters auprès de nos étudiants de licence

Commentaires de l'université de :

la forte variation constatée en 2010 – 2011 est expliquée essentiellement par l'obtention d'un master Professeur des écoles (PE) cohabilité entre 4 universités, mais dont 2/3 des inscrits des sites de Rennes, Vannes et Lorient sont inscrits à l'UBO, par le biais de l'IUFM, école interne de l'UBO, intégrée en 2008. En effet, 2/3 des étudiants de master PE venant de L3 de Rennes et de l'UBS Vannes – Lorient se retrouvent donc en 2010 étudiants de l'UBO, ce qui dope le taux de L3 non-UBO N-1 en M1 en année N. L'effet des masters de type « prépa CAPES » ne compense pas cette évolution, les flux entre universités étant beaucoup d'une part plus faibles, et ces masters étant d'autre part hébergés dans d'autres composantes que l'IUFM (UFR LSH, UFR Sport et EP, UFR Sciences et techniques).

Par ailleurs, l'effet est encore plus délicat à déterminer en M2 en 2010, puisque les flux des entrants en M2 de master PE évoluent avec les logiques de site, mais avec le frein de choix de sites de suivi du M2 (5 sites en Bretagne). L'évolution du nombre brut d'étudiants de M2 traduit cet état de fait. On aboutit donc à une situation difficilement comparable avec les années antérieures. Et les masters de type « prépa CAPES » renforcent cette évolution, car les L3 de l'UBO s'inscrivent naturellement dans les masters offerts par l'UBO, mais sans que l'on puisse comparer là aussi.

Rappelons que ces masters enseignement ont ouvert en 2010, succédant à l'ancien système de formation des maîtres. Il n'est donc pas aussi facile de fixer une cible 2016 que si nous avions été dans une situation stable. L'évolution de la formation des maîtres pour les prochaines années conditionnera d'ailleurs la révision de la cible au fur et à mesure du contrat. Dans l'absolu, il aurait fallu neutraliser ces masters enseignement pour avoir une donnée plus fiable. Nos cibles sont donc établies en double référence à ces masters enseignement et aux évolutions antérieures à 2010.

Nos cibles sont donc un pari comportant une part aléatoire, dépendant de paramètres dont ne disposent pas les universités intégratrices des IUFM. Ceci étant, nous avons fixé un taux de 40 % pour les M1, tous masters confondus. C'est du à une volonté forte de fidéliser davantage nos étudiants de L3. Quant au taux de M2, c'est un bon compromis des éléments dont nous disposons actuellement.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	DGESIP Pôle

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L en M et dans les autres diplômes (hors licences professionnelles)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L et de M dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées /nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées /nombre total des mentions) X 100

	Données de l'université	2010-2011	Cible 2016
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	28	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	5895	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	NR	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	5895	
	*Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)*		*70 %*
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement 27 mentions (habilitation2008) +1 (master MEF)	28	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	3611	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	NR	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	3611	
	*Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)*		*70 %*
Autres diplômes DUT, LP, Ingénieurs, autres : à préciser	Nombre de diplômes concernés 24 mentions de lic pro (38 spécialités) : 917 inscrits 2 diplôme d'ingénieurs : 209 inscrits 8 mentions de DUT (13 options) : 1859 inscrits 1DEUST : 37 inscrits	35	
	Effectifs d'étudiants inscrits	3022	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	NR	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		

	*Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)*		*70 %*

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	DGESIP Pôle

Leviers d'action :
- sur proposition du CEVU, définition avec les directeurs de composantes d'une méthode et d'une planification de l'objectif envisagé, avec cibles et indicateurs d'évolution chaque année
- module de formation des enseignants (3h), sur base volontaire pour les titulaires, et obligatoire pour tous les nouveaux recrutés à compter de la rentrée 2012
- à compter de l'année 2012 - 2013, présentation en CEVU d'un rapport annuel en septembre, sur la base des évaluations réalisées durant l'année écoulée
- renforcement de la communication en direction des étudiants pour obtenir des taux de réponse fiables
- sécurisation des procédures pour décorréler tant que faire se peut les évaluations des enseignements des enseignants ayant assuré les formations

Commentaires de l'université de :
Nous avions prévu pour le contrat 2008 - 2011 d'avancer très vite sur ce sujet. Or, l'ensemble des chantiers vécus durant cette période (masterisation ; intégration de l'IUFM ; réforme du statut des enseignants-chercheurs ; passage aux RCE ; construction du contrat 2012 - 2016, dont l'évaluation par l'AERES en 2010 et 2011 ; appels ANR, dont IDEX, IRT, SATT, Labex et IDEFI…) a d'une part mobilisé tous les personnels sur d'autres tâches que l'évaluation, et a d'autre part engendré des réticences à avancer sur un outil parfois perçu comme lié à l'évaluation des enseignants. Cela explique l'indication NR dans le précédent tableau, les dispositifs d'évaluation concernant un peu plus de la moitié des formations, mais sous des formes assez disparates et non comparables pour l'instant. L'objectif est donc de considérer que nous avons simplement décalé dans le temps le dossier "évaluation des formations", en projetant pour 2016 une application totale de dispositifs d'évaluation tels qu'ils sont définis dans les textes officiels, notamment l'arrêté du 1er août 2011. Cet objectif sera l'un des chantiers prioritaires du CEVU qui émanera des élections de mars 2012, sous pilotage du Vice-président en charge du CEVU, dans le cadre de la politique de démarche qualité sous-tendue par le projet d'établissement, et fera l'objet d'un calendrier de projection et d'application.

Précisions pour la licence
L'article 19 de l'arrêté licence du 1er août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :
« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.
Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.
Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.
Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.
Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire. »

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	DGESIP Pôle

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	**Etablissement** : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR. **Structure externe** : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation. **Organisme** : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation **Données financières** au 31/12/N de chaque année considérée : ● recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) ● recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) ● recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

Leviers d'action

Commentaires de l'université de :

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (Suite)	DGESIP Pôle

	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	**Total**
1- Périmètre établissement	1 461	551	0	2012
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement				
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées				
4- Périmètre «organismes»	195	86	0	281
Total 2011	**1656**	**637**		**2293**
Cible 2016	**1987**	**764**	**20**	**2771**
Evolution en %	**+20**	**+20**	**-**	**+20**

Leviers d'action
Commentaires de l'université :

1. Réorganisation interne

- Refonte de l'organisation de l'université : dès la rentrée de septembre 2012, une direction de la recherche et de l'innovation sera mise en place. L'objectif est de rassembler au sein d'une direction unique les activités contractuelles actuellement suivies au service de la recherche et celle suivies au sein du service valorisation. Une direction opérationnelle unique permettra d'améliorer l'efficacité du dispositif ainsi que de pleinement mettre en phase les objectifs recherche et la politique de valorisation.

- Réorganisation de l'activité d'ingénierie des contrats de recherche FP7 et INTERREG : A ce jour, l'activité est suivie par Bretagne Valorisation et mutualisée régionalement. Une Mission pour le Développement Européen de la Recherche en Bretagne (MIDERB) composée de 2 ingénieurs, et financée par la région Bretagne (conventionnement via le PRES), complète le dispositif d'accompagnement et d'ingénierie de projet. La MIDERB est fonctionnellement accueillie au sein de Bretagne Valorisation. Bretagne Valorisation va disparaitre puisque ses activités seront transférées dans la SATT Ouest Valorisation. Cependant, pour les parties non transférées, l'UBO souhaite conserver cette forte mutualisation et la renforcer dans le cadre de la mise en place d'une plateforme commune des établissements bretons de recherche et du PRES. Au sein de l'UBO cette compétence sera structurée au sein d'une direction "Europe et International"

2. Création de la SATT Ouest Valorisation

La société Ouest Valorisation va être créée mi 2012. Dans ce cadre, deux points sont essentiels.

- Délégation de l'ingénierie des contrats impliquant des partenariats avec entreprises à compter de mi 2012. La SATT aura en délégation : la négociation des conventions subventionnées comme les contrats industriels dès lors qu'ils impliquent au moins un partenaire industriel ou commercial. L'objectif est d'augmenter le montant financiers des contrats négociés et d'accélérer le temps de traitement des dossiers. Le second objectif est de sécuriser la propriété intellectuelle générée dans le cadre des activités de recherche des établissements et de permettre l'émergence de projet de transfert.

- Délégation de l'intégralité de l'activité transfert (business units, transfert de technologie, création d'entreprises) à la SATT Ouest Valorisation, à compter de mi 2012. Ceux-ci devrait permettre de générer des revenus de licence réguliers dès 2013. Les redevances revenant à l'établissement ont par précaution été évalués à 20 k euros (Pas de retours en 2011).

3. Conventionnement avec les organismes nationaux présents en Bretagne

Il est souhaité renforcer les démarches de mutualisation entre UBO et les organismes avec lesquels elle a des Unités de recherches communes (CNRS, INSERM, IFREMER, IRD).
L'expérience de la SATT dans le cadre de laquelle, le CNRS, l'INSERM et l'IRD sont actionnaires est un exemple concret de cette capacité de mise en commun d'actifs pour mener à bien les actions de valorisation.

Précisions – Remarques importantes :
Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.
En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

CONTRAT 2012-2016	**VAGUE B**
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

6	**VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD**	**DGESIP Pôle**

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : T = (Va-Vd) / Vd x 100

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	60h15
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	62h15
Variation (Va-Vd)	2h
Cible 2016 (%)	**3,31%**

Leviers d'action :
Recrutement d'emplois étudiants

Commentaires de l'université de Bretagne occidentale :

Le SCD compte quatre bibliothèques entrant dans le périmètre pris en compte:

La Bibliothèque du Bouguen (Droit, Sciences, Sport) ,528 places, ouverte 59h/semaine
La Bibliothèque de Lettres et Sciences Humaines,550 places, ouverte 67h/semaine
La Bibliothèque de Santé, 190 places, ouverte 67h/semaine
La Bibliothèque du Pôle Universitaire de Quimper, 180 places, ouverte 48h/semaine

Il est proposé de porter l'effort sur les deux bibliothèques de Lettres-Sciences Humaines et de Santé, déjà ouvertes 67h/semaine, ce qui vaut au SCD d'être labellisé NoctamBU, et d'étendre l'horaire d'ouverture de 21h à 22h du lundi au jeudi.

Ce choix se base sur:
- la situation géographique de ces deux bibliothèques de centre ville (mise en place en juin 2012 à Brest d'un tramway fonctionnant en soirée)
- l'attractivité de la Bibliothèque de Lettres, ouverte en 2009 (5 000 m², 500 places, 80 postes informatiques)
- l'assiduité du public médical
- le nécessaire respect des instructions concernant la sécurité: la présence d'un personnel de direction (catégorie A) étant obligatoire durant les périodes d'ouverture, il n'est pas possible d'assurer les ouvertures tardives sur les quatre sites (à Quimper, par exemple, il n'y a qu'un seul agent de catégorie A dans l'effectif)

Le mode de calcul de l'indicateur fait apparaître une cible de 3,31% d'augmentation, en revanche sur les deux bibliothèques concernées, la cible est de 6%.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.
Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :
- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.
Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.
L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PREVISION	DGESIP Pôle

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2008	2009	2010	2011	Données cumulées 2008, 2009, 2010	Cible 2016
Maîtres de conférences	Effectifs	9	10	6	8	33	
	%	41%	45%	23%	25%	32%	**<30%**
Professeurs des universités	Effectifs	9	6	3	4	22	
	%	75%	55%	75%	29%	53%	**<50%**

Leviers d'action :

Promotion des emplois ouverts au recrutement sur différents supports, auprès des organismes et des universités étrangères partenaires de l'UBO.

Commentaires de l'université de :

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016	2011	Cible 2016
0						
1						
2	x		x		x	x *
3						

Précisions :
Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Leviers d'action :
- Observatoire de l'insertion professionnelle : engagement dans une procédure de certification des enquêtes à 30 mois, dans un travail conjoint avec les autres observatoires universitaires.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue : Labellisation de tout ou partie de des activités de formation continue de l'établissement

Commentaires de l'université de :
* bien que la cible soit la cotation 2 pour l'UBO dans son ensemble, elle est cotation 3 pour certains domaines de la formation continue et pour l'observatoire de l'insertion professionnelle.

Les nouvelles responsabilités des universités, la charte européenne de l'apprentissage tout au long de la vie et les exigences des différentes parties prenantes (état, région, collectivités et financeurs) questionnent sur la nécessité d'un engagement fort de notre établissement dans une démarche qualité.
Par ailleurs, la nouvelle loi sur l'orientation et la formation professionnelle nous amène à garantir la qualité des prestations que nous proposons à

nos publics et notamment ceux relevant de la formation continue. Cet engagement qualité concerne à la fois la réponse apportée aux usagers et également nos propres organisations. Ainsi, nos services sont amenés à renforcer leur réactivité et développer une culture axée la satisfaction des usagers et l'amélioration continue du service rendu.

Ces orientations fondamentales se traduisent par une écoute permanente des divers interlocuteurs de nos services, par la maîtrise d'une partie ou la totalité des phases de nos processus et par une évaluation systématique des résultats et de la satisfaction des parties prenantes. Toutes ces actions s'inscrivent dans une recherche d'amélioration de la qualité des prestations. Elles sont, naturellement, assurées dans le respect de l'éthique universitaire et dans la limite des moyens disponibles.

Cet engagement, et la réussite de cette démarche n'aboutiront pleinement qu'avec la participation active de chacun d'entre nous.

Par ailleurs, la certification par une tierce partie, nous semble être la garantie pour nos usagers de la force d'engagement et de l'acceptation d'une évaluation objective de nos activités. La Construction d'un référentiel nous assurera une reconnaissance et permettra d'identifier et de faire identifier nos services par l'ensemble des parties prenantes.

CONTRAT 2012-2016	**VAGUE B**
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	DGESIP Pôle

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : ● calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; ● détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $$T = \frac{(U / S)}{H}$$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) *A titre d'exemple :* *Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :* $\frac{(58\,195 \text{ h} / 66 \text{ salles})}{1\,120 \text{ h}}$ *soit 79 % pour les salles banalisées* *Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;* *Son taux d'occupation est de :* $\frac{(62\,\% \times 3\,000 \text{ m}^2) + (79\,\% \times 5\,100 \text{ m}^2)}{8\,100 \text{ m}^2} = 73\,\%$.

Précisions :
Responsable de l'indicateur et fournisseur des données : DGESIP pôle B2
Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ».
Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2009 (PAP 2012) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

CONTRAT 2012-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX (Suite)	DGESIP Pôle

Occupation des locaux	Situation actuelle (2011)				Taux d'occupation attendu en 2016
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	16800	13	3355	115%	75%
Salles banalisées	58464	45	3201	116%	75%
Total				**116%**	**75%**

Leviers d'action :
Dans un premier temps, généraliser l'utilisation du logiciel ADESOFT, puis créer un bureau de gestion des salles banalisées pour tous les sites de l'université. Ces actions seront ménées en lien avec le schéma pluriannuel et stratégie immobilière et de schéma directeur immobilier de l'UBO.

Commentaires de l'université de Bretagne Occidentale
Les seuls sites pris en compte dans le cadre du calcul des taux 2011 sont ceux qui utilisent en permanence le logiciel ADESOFT :
Pour les amphithéâtres : UFR Sciences et Techniques, UFR Lettres et sciences humaines, UFR Droit et sciences économiques
Pour les salles banalisées : UFR Sciences et techniques et UFR Lettres et sciences humaines.

Le taux d'occupation évalué en 2016 correspond à une utilisation généralisée du logiciel sur tous les sites universitaires.

CONTRAT 2012-2016	**VAGUE B**	
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE		
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	**QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE**	**DGESIP Pôle**

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	**0** = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments). **1** = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces). **2** = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif. **3** = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	**Qualité du pilotage de la politique immobilière**	
	Situation actuelle	**Cible en 2016**
0		
1	x	
2		
3		x

<u>Leviers d'action :</u>
-Mise en place d'un logiciel de gestion des données patrimoniales (en cours)
-Recrutement d'un assistant ingénieur en charge de la mise à jour de ces données (fait).
-Déploiement du logiciel de gestion des salles sur tous les sites de l'université
-Mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier.

<u>Commentaires de l'université de Bretagne Occidentale</u>

RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT hors subventions pour charges de service public

DGESIP pôle A1
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Action	**P150, 6.2 : accroissement des ressources propres**
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1ère année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2010	2011	Cible 2016 ou 2017
Subventions (1)	**7 063 898**	**8 011 426**	**9 500 000**
Ressources de fonctionnement (2)	**1 016 584**	**1 943 647**	**3 250 000**
Dont ANR hors investissements d'avenir	*1 016 584*	*1 693 647*	*2 500 000*
Dont investissements d'avenir (le cas échéant)	*0*	*250 000*	*750 000*
Recettes de la formation continue (3)	**4 748 648**	**6 373 261**	**8 500 000**
Taxe d'apprentissage (4)	**943 574**	**960 125**	**1 200 000**
Autres (5, 6, 7)	**2 702 359**	**3 246 886**	**3 580 000**
Total	**16 475 063**	**20 535 345**	**26 030 000**

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaire de l'établissement :

CONTRAT 2011-2016	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

	PILOTAGE FINANCIER	DGESIP - POLE

Action	Pilotage financier de l'établissement
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement

Description des indicateurs

Unité de mesure	**Objectif I-1** (Sincérité des prévisions budgétaires) : **taux d'exécution** des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. **Autres objectifs** : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. **0** = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi **1** = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel **2** = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I. S'inscrire dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire

Types d'actions prévues	Situation actuelle	Cible 2016
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Indicateur global: 88% Indicateur Invest.: 46% Indicateur Fonct. (hors masse salariale) : 80%	***Indicateur global ≥ 94%*** ***Indicateur Invest. ≥ 70%*** ***Indicateur Fonct. (hors masse salariale) ≥ 90%***
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement	0	2
3- Elaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment le plan pluriannuel d'investissement) ;	1	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés : l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre 0,5 et + 0,5 %	96%	99,5%

II. Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues	Situation actuelle	2016

1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

Commentaires :

- **<u>Indicateur I-4.</u> : L'UBO ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies au 1er janvier 2010, l'indicateur tel qu'il est présenté dans le présent contrat concerne à la fois la masse salariale compensée par l'Etat et la masse salariale financée en propre par les ressources de l'UBO. Pour rappel le taux d'exécution de la masse salariale compensée par l'Etat pour 2011 (Excéution par rapporta u budget primitif) se monte à 99,3%. Le taux de 96% concerne donc la consolidation de l'exécution de la masse salariale Etat et de la masse salariale sur ressources propres.**

- **<u>Indicateur II-2.</u> : En matière de contrôle interne comptable et financier (CICF), sur la base d'une cartographie des risques formalisée à la fin de l'année 2011, un plan d'action pluriannuel a été établi et présentée au conseil d'administration de l'UBO du 16 décembre 2011, qui l'a validé dans son ensemble. Le déploiement se poursuit en 2012 sous l'angle de l'implication des responsables de la chaîne financière en ciblant prioritairement les constatations des commissaires aux comptes, ayant mené notamment à la réalisation de travaux d'analyse et de réingénierie du processus de la recette.**

Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	Université de Bretagne occidentale

Action	**Pilotage du système d'information et des services numériques**
Objectif	**Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur (objectif 6, P150)**

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficients. 4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficients. 5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Les notes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes		
	Situation actuelle (2011)	Cible 2016
1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	**3**	**4**
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	**4**	**4**
443- Numérique au service de la formation des étudiants	**3**	**3**
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	**2**	**3**
5 – Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	**3**	**3**

Commentaire

		université de bretagne occidentale	
Thèmes	**Notes de situation**	Explications de la note	**Notes d'objectifs**
Thème 1 : La gouvernance du système d'Information et la politique numérique	3		4
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement	4	Gouvernance - Présidence – 1er VP - chargé de mission SI/TICE - CODIR – SIAME - DSI – COSIG – composantes & laboratoires création et investiture du SIAME en mars 2009 Politique de formation TICE – SIAME pôle URAFF Organisation formalisée des initiatives individuelles et collectives en projets	4
Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines	3	Des initiatives TICE pour une politique commune (SIAME=pôles URAFF/ SIME/ SAVUBO, SUAOIP, Scolarité) Un SD patrimoine intégrant les TICE (nodal …) Un schéma directeur SI Ok - Un SD TICE à formaliser Stratégie UBO : décisionnel / pédagogie / Recherches / Orientation et insertion – transactionnel – entrepôts de données	4
Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux	2	Moyens insuffisants pour une véritable stratégie numérique , mais héritage du passé – des actes volontaires (supports et postes) et politiques (implication dans l c@mpus numérique UEB) SCI - Intégration du CRIM SIAME pôles URAFF / SIME / SAVUBO Parts accompagnements humains – infrastructures Rassembler les ressources au sein du SIAME (TICEs) et du SCI (services)	4
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation du numérique adaptée au contexte de l'établissement (voir aussi UNT au thème 4)	3	PRES (infrastructure, diplômes mutualisés, UE mutualisés) ENVAM, UVED (à redéfinir), Juridique, C2i1, C2i2 (enseignement, droit, ingénieur, MEAAD)	4

Evaluation des usages et satisfaction des usagers	2	observatoire de l'orientation et de l'insertion professionnelle SIAME – Ateliers et formations Café-présentation depuis 2011, partage de pratiques (TBI, Moodle, etc.), questionnaire d'étonnement « nouveaux recrutés » ENT : chiffres statistiques (attente de Agemis). – Usages : maquette IUEM. hot line et administration, mesure du nombre d'étudiants connectés, du nombre de cours mis sur Moodle. On n'a pas d'analyse des usages mais on va le mettre en place. Cellule pédagogique au sein du SIAME	3
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques	4		4
Services de diffusion d'information ciblée et outil de travail de groupe	4	Blog – Dénominateur, Wi-ki, ENT, site internet, forums, base de données des associations Équipement électrique amphi, enquête étudiants (volet ENT) listes Sympa au niveau de l'UE, VET et composantes. GED Nuxeo en production (préparation à l'évaluation AERES). Outils google (rédaction simultanée, agenda partagé, agendas institutionnels), Réseau x sociaux, RDUBO	4
Services à l'étudiant	4	EDT profilé, ENT intégrateur des services Base de données associations étudiantes, Enquêtes vie étudiante – Limesurvey Agenda partagé – publication EDT SCD : réservation de ressources, PEB Dématérialisation des documents du parcours étudiants (candidatures, convention, trombinoscope, etc.) - Information par messagerie Projets : Suivi des REVA à dématérialiser, ENTMobile, e-portfolio	4

Services e-pédagogie	3	Moodle, C2imes.org, EmaEval UNT (ENVAM, etc.) Intégration Moodle, e-portfolio en attente SIAME: formation des acteurs, déploiement de ressources et d'outils, expérimentation (ateliers de démo), conseil individualisé, veille, partenariat. Visioconférence : aide à l'utilisation et au déploiement, référencement en ligne via l'ent (ORI-OAI) classes virtuelles à venir (UEB : SVI). cours en ligne pris en compte dans les services d'enseignement.	4
Services d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants	4	Conventions de stage, publication des stages et emplois SUAOIP – observatoire insertion professionnelle + « en Hent » Suivis de cohortes listes de diffusion Ateliers CV et LM REVA – alternance et reprise d'études Réseaux sociaux (Linkedin, viadeo, etc.)	4
Formation et accompagnement à l'usage de l'ENT et des services	3	session C2I. Formation SIAME pour les enseignants. Pour les personnels : actions en cours (SIFAC, GED, etc.) Projets : mettre en place un observatoire des usages (quantitatif et qualitatif)	4
Théme 3 : le numérique au service de la formation des étudiants :	3		3
Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2)	4	Moodle, EmaEval Inscription des C2i1 et C2i2 dans les maquettes pédagogiques 2012-2016 Choix du C2i1 lors de l'inscription (UFR SHS) C2imes.org Des pistes: Mutualisation des expertises (ex : droit) et des ressources (e-modules), Dispositif statistique insatisfaisant, Mutualisation avec l'UBS, UR1, UR2	5
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants	3	EDT, notes, C2i Ok Moodle: 15 000 étudiants ont eu au moins une connexion entre 2009-2011. 1 000 connections uniques (un seul utilisateur une fois pas jour) (étudiants). Des pistes : participation des usagers à une évaluation (prévu 2012-).	4

Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants	3	Utilisé dans toutes les composantes de l'UBO 500 enseignants, environ 1 000 cours actifs, Modules en ligne, dépôts de cours/ travaux, forums, messagerie GED	4
Formation à distance	2	centralisée autour de Moodle, accessible par FI/FC Décision du CA 2008 – valorisation de la e-pédagogie classe virtuelle : achat avec l'UEB. Evaluation en cours avec Odonto avec Adobe Connect, UE libre : énergie renouvelable, anglais, création de sites web, formation en anglais étudiants dispensés, projets en cours: master IUEM, master IUFM, participation aux UNT (ex ondotologie), une UE commune de tous les master IUEM (enjeux et problématique), visioconférence(master de physique co-habilité), modules UEB. Médecine.	3
Évaluation des dispositifs de formation	2	pas de dispositif systématique d'évaluation Pas de centralisation en l'état	d
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	2		3
Politique de production de ressources numériques	2	valorisation des Heures de e-pédagogie Accompagnement par le SIAME axe prioritaire UEB – 2012 – permettra des ressources & moyens Variété des supports (film, audio, vidéo, bureautique, etc.) Politique engagée (e-Master SML), ENVAM Heures affectées dans le service, Chainedit (UEB), appel à projets innovants, réalisation dans le cadre des campus numérique (ENVAM, UEB); Développement du podcast (INWICAST), incitation des enseignants via un appel annuel	3

Démarche d' d'indexation et de référencement des ressources numériques	2	ORI – OAI intégré à l'ENT - les enseignants indexent eux-mêmes Moodle : Indexation auto des ressources pédagogiques et nouvel intranet	3
Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique	2	Consultation EDT, notes etc. OK. C2I OK. Chiffres : (500 enseignants, environ 1000 cours actifs, 15000 étudiants qui ont eu une connexion au moins depuis 2ans.) Entre 500 et 1000 connections uniques (un seul utilisateur une fois pas jour) (étudiants et enseignants). Des pistes : suivre l'usage pédagogique des outils et la satisfaction. Des parties prenantes.	3
Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international	2	UNT (ENVAM, UVED, etc.), UEB Formation des étudiants de Master aux outils de recherche bibliographique Projet e-master SML en anglais et espagnol Développement des cours de rattrapage, semestres, etc. pour préparation accueil étudiants étrangers	3
Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement	3	UNJF en 2010. UNISCIEL, UNF3S, etc. Production OK. Participation aux module UEB ENVAM, UVEDF (-2012)	3
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	**3**		**3**
Structure d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique	4	SIAME, avec correspondants C2i, diversité des actions (ateliers, accompagnements, veille, production, conseils (enseignants et institution), formations, achat et essais de matériel, expérimentation, analyse des usages (enseignants et étudiants) etc.	4

Politique incitative à la réalisation de projets	4	cellule pédagogique avec l'appel d'offre, ateliers, accompagnements, veille, production, conseils (enseignants et institution), formations, achat et essais de matériel, expérimentation, analyse des usages (enseignants et étudiants),expérimentation, analyse des usages (enseignants et étudiants) etc. Dispositif évaluation à mettre en place	4
Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques	2	Actions en place, insuffisante mobilisation de la communauté	3
Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques	3	prise en compte dans les services des heures en télé-enseignement	3
Communication et valorisation des dispositifs	2	Offre de formation du SIAME pour les enseignants Site internet, intranet	2
Note générale	**34323**		**44333**
		Notes complémentaires	

Vague B INDICATEUR SPECIFIQUE DE MOBILITE SORTANTE (UNIVERSITES)

	MOBILITE INTERNATIONALE SORTANTE	DGESIP Pôle A1 UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectifs	Répondre aux besoins de qualification supérieure (P150, objectif 1)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Diplômés de licence et/ou master et/ou doctorat et/ou autres diplômes (à adapter en fonction de l'objectif mentionné dans le contrat)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mobilité sortante est définie conformément aux préconisations du groupe de suivi du processus de Bologne. Elle englobe cependant les mobilités études et/ou stage réalisées en Europe et hors Europe. Est considérée comme une mobilité sortante toute période d'études d'une durée minimale de trois mois ou toute période de stage d'une durée minimale de deux mois réalisée à l'étranger. Sont comptabilisées les mobilités sortantes conduisant à l'obtention d'un diplôme délivré par l'établissement d'attache (« credit mobility »), ainsi que les mobilités sortantes conduisant à la délivrance d'un diplôme en partenariat international (« joint degree »).
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant effectué une mobilité pendant leur cursus / nombre total de diplômés*100

	Diplômés 2010 (année 2009-2010)	Diplômés 2011 (année 2010-2011)	**Cible 2016 (ou 2017)**
Nombre de diplômés ayant effectué une mobilité études et/ ou stage (« credit mobility ») pendant leur cursus / nombre total de diplômés	*x sur y*	*x sur y*	*mobilité études 260* *mobilité stage 300*
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante dans le cadre d'un cursus donnant lieu à la délivrance du diplôme de l'établissement d'attache (credit mobility)			
Nombre de diplômés ayant effectuée une mobilité conduisant à la délivrance d'un diplôme en partenariat international « joint degree » pendant leur cursus / nombre total de diplômés	*x sur y*	*x sur y*	*50*
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante pour l'obtention d'un diplôme en partenariat international (joint degree)			
Nombre de diplômés ayant effectuée une mobilité sortante (« credit mobility » + « joint degree") pendant leur cursus / nombre total de diplômés	x sur y	x sur y	
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante			

Leviers d'action :

Commentaires de l'établissement :

Pour information : le groupe de suivi de Bologne cible à 20% à l'horizon 2020 le taux de diplômés de l'espace européen de l'enseignement supérieur ayant une expérience de mobilité Erasmus en termes d'études ou de formation". A ces mobilités réalisées en Europe, il convient d'ajouter les mobilités études et les mobilités stages réalisées hors Europe.

Formation continue	DGESIP pôle A1 UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Action	Formation continue
Objectifs	• Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (objectif 3 – P150), • Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6, action 2 « accroître les ressources propres ».

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires ayant achevé leur formation au cours de l'année de référence 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier d'Euros
Date de la mesure	Année civile précédant la 1ère année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	S : Situation actuelle (indiquer l'année de référence)	C : Cible 2016 ou 2017	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	**711 267**	800 000	+12 %
2- Nombre de stagiaires	**7304**	7400	+1,5 %
3-Nombre de certifications délivrées	**1074** (tous les diplômes DU et DN en FC ou RE)	1100	+2,4 %
Dont certifications par la Validation des Acquis de l'Expérience	*90*	*100*	*11%*
4- Recettes de la formation continue	**4 480**	6000	+34%
5-Inscrits dans une formation en alternance	**731**	1000	+37%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « C ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « S ».

La notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Université de Bretagne occidentale - UBO

Projet de contrat quinquennal 2012-2016

Préambule 2

1. Renforcer les pôles d'excellence recherche et conforter la place de l'UBO au niveau national et international, par l'affirmation de choix stratégiques 3
1.1. Affirmer le leadership de l'UBO en sciences et techniques de la mer 4
1.2. Renforcer l'excellence de la recherche en Santé, Math/STIC et SHS 4
1.3. Conforter le positionnement national et international de l'UBO 5

2. Renforcer l'excellence des formations et promouvoir les études longues tout au long de la vie 6
2.1. Renforcer la promotion des études initiales longues 6
2.2. Renforcer la promotion des études tout au long de la vie 6
2.3. Resserrer l'offre de masters sur les pôles d'excellence recherche 6
2.4. Internationaliser les parcours 7

3. Poursuivre la modernisation de la gouvernance de l'établissement au service de sa stratégie, optimiser son attractivité et améliorer les conditions de vie et de travail sur le campus 7
3.1. Poursuivre la modernisation de la gouvernance 7
3.2. Renforcer l'attractivité de l'université au service de sa stratégie 8
3.2.1.La communication 8
3.2.2.L'environnement social au travail 8
3.3. Améliorer les conditions de vie et de travail sur les campus 8

4. Contribuer à la définition d'une stratégie d'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne 9
4.1. La logique de réseau : une particularité brestoise et finistérienne 9
4.2. Une implantation sur l'ensemble de la région Bretagne avec un site fort, Brest 9
4.3. Vers une nouvelle structuration des territoires du Grand Ouest : coordonner les forces en présence autour du PRES Université Européenne de Bretagne 10
4.4. La reconfiguration de la recherche et de l'enseignement supérieur du Grand Ouest 11

Préambule

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été créée en 1960 et érigée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) le 1er janvier 1971. C'est un établissement pluridisciplinaire intégrant le secteur santé, à l'exception de la pharmacie. Elle accueille 19 821 étudiants (au 15 janvier 2011) pour un potentiel de 1 915 ETPT dont 682 enseignants-chercheurs (EC), 263 enseignants du second degré, 686 BIATOSS. En 2008, l'application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a conduit à l'adoption de nouveaux statuts. L'établissement a accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1er janvier 2010.

À la pointe d'une péninsule éloignée des centres de décision, mais née d'une forte volonté d'affirmation identitaire, l'UBO a su se distinguer et conserver son avance dans bien des domaines, en transformant sa pluridisciplinarité en un véritable atout, celui de la transdisciplinarité (notamment en sciences de la mer).

Les engagements pris par l'UBO ont été en grande partie tenus et ont produit des résultats prometteurs. L'effort de structuration et le soutien à la recherche se sont affirmés et traduits en particulier par une progression significative du nombre de publiants et des notes obtenues par ses laboratoires. Ses succès dans le cadre du programme « investissements d'avenir » (PIA) illustrent la réussite de la politique scientifique poursuivie ces dernières années. L'établissement est porteur d'un Labex en sciences de la mer, il est associé à 2 Labex en santé et un Labex en STIC. Il est actionnaire, dans le cadre de l'UEB, de la SATT Ouest Valorisation et partenaire d'autres opérations structurantes comme l'IRT B-Com, l'IEED France Énergie Marine, 1 Equipex, 1 en Biotechnologies et 1 en infrastructure en Biologie-Santé.

L'UBO s'était fixé pour objectif de faire de l'université un continuum du lycée vers le monde du travail. Des avancées très significatives ont eu lieu dans ce domaine et se sont traduites par la mise en place d'un véritable réseau partenarial entre les lycées du bassin de recrutement et les différentes composantes de l'UBO. Les missions de l'observatoire de l'insertion professionnelle ont été précisées et les moyens renforcés : l'UBO mène désormais des enquêtes d'insertion sur tous ses diplômes L3, LPro et M2, qui lui permettent de connaître la situation des diplômés à 6, 12, 18 et 30 mois. Les efforts ont également porté sur la formation en alternance, l'apprentissage et ont conforté la stratégie de formation tout au long de la vie (FTLV).

Pour les prochaines années, il s'agira pour l'UBO de tenir pleinement son rôle d'université de proximité, accessible au plus grand nombre, et donc d'être acteur et vecteur de développement de son territoire. Elle devra dans le même temps s'attacher à conforter sa place au niveau national et international, ce qui nécessitera des choix affirmés et une hiérarchisation des actions.
En matière de formation, l'enjeu pour l'UBO est à la fois de favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en renforçant l'attractivité de ses formations. Pour ce qui concerne les masters l'enjeu est de renforcer leur visibilité internationale, dans une logique de complémentarité avec les autres établissements bretons.

En matière de recherche l'UBO confirme sa structuration autour de quatre axes scientifiques priorisés : Sciences de la mer, Santé, Math-STIC et SHS. Des soutiens spécifiques sur certaines niches à forte visibilité complèteront cette structuration. L'UBO continuera à tirer parti de sa géographie et de la proximité de structures et d'organismes (CHRU de Brest, Ifremer, Institut polaire français Paul Émile Victor [IPEV], IRD, station biologique de Roscoff et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche brestois) pour donner à son activité de recherche une coloration thématique cohérente.

L'UBO se distingue par son excellence et sa reconnaissance internationale en sciences de la mer. Les synergies brestoises, les acquis du GIS Europôle Mer au périmètre plus large et les Investissements d'Avenir permettent à l'UBO d'avoir une ambition : faire de Brest et sa région, en associant tous les partenaires concernés, un des « leaders » mondiaux des sciences de la mer.

L'ambition d'excellence de la recherche et de la formation devra s'accompagner d'une capacité à mettre en œuvre des partenariats internationaux et attirer des étudiants et chercheurs étrangers. La politique et les outils de développement à l'international seront donc essentiels pour accompagner les équipes pédagogiques et les unités de recherche, sans mettre en péril la production scientifique et la capacité d'accompagnement des étudiants.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'UBO doit poursuivre la modernisation de sa gouvernance pour la rendre à la fois plus efficace, efficiente et réactive.

Les actions du présent contrat sont organisées autour de quatre axes stratégiques prioritaires et ciblés visant à :

- renforcer les pôles d'excellence recherche et conforter la place de l'UBO au niveau national et international, par l'affirmation de choix stratégiques ;
- renforcer l'excellence des formations et promouvoir les études longues tout au long de la vie ;
- poursuivre la modernisation de la gouvernance de l'établissement au service de sa stratégie, optimiser son attractivité et améliorer les conditions de vie et de travail sur le campus ;
- contribuer à la définition d'une stratégie d'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne.

L'UBO, l'université de Bretagne sud (UBS) et l'École nationale des ingénieurs de Brest (ENIB) vont renforcer leur synergie en termes de recherche, de formation et de mutualisation des moyens.

Par ailleurs, en accord avec la stratégie élaborée au sein du PRES Université Européenne de Bretagne (UEB), l'UBO soutiendra les actions définies en commun entre les membres du PRES et celles issues des projets « Investissements d'avenir », en lien avec ses partenaires bretons et ligériens.

Au cours du contrat, un point d'étape sera programmé avec l'État pour examiner l'avancement des collaborations envisagées.

1. Renforcer les pôles d'excellence recherche et conforter la place de l'UBO au niveau national et international, par l'affirmation de choix stratégiques

Avec 442 personnels affectés aux unités de recherche, 217 chercheurs hébergés provenant de principaux organismes de recherche (Ifremer, IRD, CNRS, INSERM) et 35 unités de recherche, l'UBO a fait du développement de la recherche une réelle priorité durant le contrat quadriennal 2008-2011. Dans ce potentiel global de recherche, 53 % des enseignants chercheurs étaient produisants en 2010, ce taux variant selon les domaines scientifiques.

L'UBO développe une politique volontariste en matière de recherche. Afin de renforcer les structurations en cours, elle a notamment décidé de libérer du temps chercheur et d'allouer des moyens financiers et humains en fonction de l'activité et de la performance.

Structurée autour de quatre axes priorisés : sciences de la mer, santé, math-STIC, sciences humaines et sociales, l'UBO a su tirer parti de sa géographie et de la proximité de structures, d'organismes et laboratoires de recherche pour donner à son activité une coloration thématique cohérente.
Elle a également pris en compte l'excellence de ses travaux reconnue par les résultats des Investissements d'Avenir et les évaluations de l'AERES.

1.1. Affirmer le leadership de l'UBO en sciences et techniques de la mer

Le leadership national de l'UBO en sciences de la mer, reconnu notamment dans le cadre des Investissements d'Avenir par la labellisation du Labex « Océan dans le changement » se décline dans les domaines de la recherche, de la valorisation et de la formation. Aux côtés du centre Ifremer de Bretagne, du Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), de l'IPEV, des écoles d'ingénieurs et d'Océanopolis, l'UBO est l'acteur central du potentiel brestois. Cette reconnaissance est affirmée en interne par la hiérarchisation des axes de recherche.

L'axe des sciences de la mer de l'UBO, porté par l'Institut Universitaire Européen de la Mer (OSU-IUEM), est un axe d'excellence scientifique (recherche et formation), fortement soutenu par les organismes, qu'il s'agisse :

- du CNRS,
- de l'Ifremer, dont l'UBO est devenue le premier partenaire universitaire,
- de l'IRD.

Une étude de positionnement international menée dans le cadre des Investissements d'Avenir prouve que l'UBO est la première université française dans le domaine des sciences de la mer. Les résultats obtenus dans le cadre de ces investissements, avec notamment un Equipex, un Labex et l'Institut d'excellence pour les énergies décarbonées (IEED) « France Energies Marines », et en partenariat avec l'université de Paris 6 un projet en Biotechnologies, confirment la place de Brest comme capitale scientifique en sciences de la mer.

1.2. Renforcer l'excellence de la recherche en Santé, Math/STIC et SHS

Dans l'ensemble de ces trois axes, l'UBO affirme sa place au niveau national par un renforcement des partenariats qui se concrétisent pour les axes Santé et STIC à travers les projets retenus dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Dans le domaine de la Santé, l'UBO confirme son partenariat avec les organismes nationaux : l'INSERM pour deux unités de recherche et le Centre d'Investigation Clinique (CIC) en partenariat avec le CHRU, ainsi qu'avec l'Établissement Français du Sang (EFS). Deux unités sont partenaires de Labex, un [en immunologie (IGO)], l'autre en imagerie médicale (CAMI), ainsi que d'une infrastructure nationale en biologie-santé (FLI). L'enjeu pour l'établissement est de renforcer cet axe en soutenant les meilleures équipes et en favorisant les synergies avec les autres laboratoires tels que ceux de la matière ou de la microbiologie.

Dans le domaine Math-STIC, la confirmation du partenariat avec le CNRS et le renforcement des liens avec les écoles d'ingénieurs brestoises et l'UBS installent les laboratoires dans la durabilité, avec une excellence reconnue notamment en STIC par une implication conséquente dans le Labex COMIN-Labs et l'IRT B-Com. Le développement des interactions entre les mathématiques, la mer, la santé et les STIC,

porteuses d'avenir et source d'innovations déjà concrétisées dans le contrat précédent, constitue un atout à consolider pour l'UBO.

À l'instar des autres domaines, les Sciences Humaines et Sociales, fédérées au sein de l'ISHS, participent pleinement à cet enjeu, en faisant émerger des recherches aux interfaces des autres domaines scientifiques. C'est le cas notamment de plusieurs équipes aux interfaces des axes Mer, Santé ou STIC dans des disciplines aussi variées que le droit, la gestion, la sociologie, l'aménagement, la psychologie, l'éthique, l'histoire, la littérature,… L'enjeu est d'amplifier ces interactions. Dans ce même domaine, l'UBO souhaite affirmer sa place d'excellence nationale dans les sciences de l'éducation en partenariat avec l'université de Rennes 2.
Par ailleurs, l'UBO continuera à soutenir fortement les équipes qui, comme le Centre de Recherche Bretonne et Celtique, ont une véritable spécificité régionale et une visibilité nationale et internationale.

1.3. Conforter le positionnement national et international de l'UBO

Conforter la place de l'UBO aux niveaux national et international constitue un enjeu pour l'établissement. L'UBO inscrit son action dans la logique de réseaux régionaux et inter-régionaux en s'appuyant sur les collaborations qui se sont intensifiées lors des réponses aux appels à projets des Investissements d'Avenir.

La pluridisciplinarité est une force qui doit conduire à de nouvelles transversalités et permettre à tous les chercheurs et équipes de trouver leur place pour accompagner la montée en puissance de l'UBO. Sur le modèle de ce qui a été construit en 25 ans en sciences de la mer, l'objectif est de favoriser les liens entre équipes de recherche afin de faire converger l'ensemble vers les thématiques prioritaires ou de faire émerger des champs de recherche aux interfaces.

Pour atteindre les exigences qu'implique la reconnaissance internationale de la recherche, les laboratoires doivent être en mesure d'augmenter de manière significative leur nombre de produisants, de productions scientifiques et leur capacité à mener des recherches en réseau. Pour cela, ils devront disposer des moyens humains et financiers nécessaires. En complément des actions déjà engagées visant à libérer du « temps chercheur » qui seront pérennisées, un effort particulier sera réalisé pour revaloriser les dotations financières au regard des effectifs des laboratoires et des notes obtenues lors de l'évaluation AERES. La recherche pluri- et trans-disciplinaire fera l'objet d'une attention toute particulière. Parallèlement, les personnels qui se sont éloignés de la recherche seront incités à rejoindre les laboratoires et ainsi à renforcer à terme le potentiel de produisants. Des aides spécifiques seront accordées aux laboratoires qui s'engageront dans cette démarche d'accompagnement.

L'UBO mettra en place des actions ciblées :

- revalorisation de la dotation des laboratoires en fonction du nombre de produisants et l'évaluation AERES ;
- mise en place d'appels à projets « réorientation thématique » destinés aux laboratoires visant à renforcer les axes prioritaires ;
- mise en place d'appels à projets visant à développer l'internationalisation de la recherche et de la formation, s'appuyant sur des collaborations recherche avérées ou à venir ;
- mise en place de financements visant le retour à la recherche ;
- mise en place d'appels à projets « Recherche transverse » visant à créer de nouveaux champs aux interfaces Mer-Santé, Santé-STIC, Mer-STIC et SHS-Mer/Santé/STIC ou au sein des axes.

Le schéma directeur immobilier prend en compte ces orientations stratégiques et la structuration des axes prioritaires afin d'accompagner au mieux les équipes.

2. Renforcer l'excellence des formations et promouvoir les études longues tout au long de la vie

L'UBO a l'ambition d'être un « campus apprenant », pour tous les publics, tout au long de la vie et dans toutes ses dimensions. Elle est et veut rester pluridisciplinaire au niveau de la licence, en proposant des parcours d'orientation progressive, adaptés au plus grand nombre, conduisant à la réussite, à la poursuite d'études et/ou à l'emploi. Le Plan Réussite en Licence (PRL) a été pleinement intégré à l'offre de formation. La réussite en licence (36 %) est supérieure à la moyenne des universités françaises (28,8 %) et sera confortée par un travail renforcé sur la pédagogie. Quant à l'offre master, elle sera resserrée pour atteindre les meilleurs niveaux en s'appuyant sur les pôles d'excellence recherche.

2.1. Renforcer la promotion des études initiales longues

L'UBO poursuivra ses actions d'information et d'aide à l'orientation à destination des lycées de son bassin de recrutement pour la promotion des études longues, en partenariat avec les proviseurs et leurs équipes. La conception d'outils numériques (site internet dédié, blog, réseaux sociaux) a permis d'accroître l'efficacité des procédures et d'entrer dans une démarche qualité.
L'UBO continuera à développer son attractivité en direction des bacheliers en communiquant sur la qualité de ses formations, les débouchés professionnels et les conditions de vie sur les campus. L'objectif que se fixe l'établissement est que 100 % des lycéens de son bassin de recrutement aient un contact (information, aide à l'orientation, immersion,…) avec l'UBO avant la fin de la terminale.

2.2. Renforcer la promotion des études tout au long de la vie

Adossée à la recherche, l'offre de formation intègre également le principe d'un continuum du lycée vers le monde du travail (« Information – Accueil – Orientation – Formation – Insertion »). Des avancées très significatives ont eu lieu ces dernières années qui se poursuivront en développant la formation en alternance, l'apprentissage et la formation tout au long de la vie (FTLV) dans l'objectif de renforcer la professionnalisation avec notamment comme support les services offerts par le C@mpus numérique de l'UEB. Les dernières études montrent un solde migratoire positif pour la tranche 30-49 ans qui laisse entrevoir une évolution importante des besoins en matière de FTLV.

2.3. Resserrer l'offre de masters sur les pôles d'excellence recherche

L'offre de masters sera resserrée, à l'issue d'une réflexion approfondie avec toutes les composantes, ce qui permettra à l'UBO de se hisser aux meilleurs niveaux en s'appuyant sur ses pôles de recherche. **Un important travail sera engagé dans le premier semestre 2012 visant à atteindre ces objectifs à la rentrée de septembre.** La réorganisation de la filière agro-alimentaire, avec le regroupement de l'ESMISAB et du FIP FITI2A, la structuration d'un vaste projet autour de la pédagogie active et de la simulation sont des exemples des actions visibles qui permettront d'atteindre les objectifs. Une politique plus intensive de coordination des formations entre établissements bretons a été mise en œuvre et sera poursuivie.
Indicateurs communs n°1: Taux de passage de L1en L2; n° 2: taux de réussite en licence en 3 ans
Indicateur commun n°3: Flux d'étudiants entrant en master /part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement

Indicateur commun n°4 : Evaluation des enseignements
Indicateur spécifique : Formation continue

2.4. Internationaliser les parcours

Accroître le rayonnement et l'excellence de l'UBO par l'internationalisation de la recherche et de la formation constituera à nouveau un axe fort s'agissant du présent contrat. Sans négliger les programmes du type ERASMUS ou CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), les actions d'internationalisation coupleront recherche et formation et s'appuieront sur les partenariats recherche existants ou à venir. Les actions seront prioritairement dédiées à soutenir et à développer les collaborations existantes. Cela passera notamment par des appels à propositions visant à développer l'internationalisation de la recherche et de la formation.

3. Poursuivre la modernisation de la gouvernance de l'établissement au service de sa stratégie, optimiser son attractivité et améliorer les conditions de vie et de travail sur le campus

3.1. Poursuivre la modernisation de la gouvernance

L'évolution de la gouvernance portera les orientations stratégiques et en fera partager les objectifs avec tous les responsables (formation, recherche et administration) et l'ensemble de la communauté.

Rendre l'UBO plus performante a nécessité une réorganisation importante et une montée en compétences des services de soutien. Sur un plan interne, le passage simultané à SIFAC et aux RCE en janvier 2010 a mobilisé tous les personnels. L'établissement en tirera parti pour simplifier les processus, réduire la lourdeur administrative et rénover la gouvernance afin que chacun puisse se consacrer pleinement à ses missions fondamentales : produire des connaissances, former et accompagner les apprenants dans leur parcours d'enseignement supérieur tout au long de la vie.

La mise en œuvre de l'ensemble des ambitions affichées par l'établissement s'appuiera sur une organisation des ressources à moyen et long termes :

- en matière de gestion des emplois et des compétences ;
- en matière immobilière, à travers la mise en œuvre du schéma directeur immobilier présenté au premier semestre 2012 au Conseil d'Administration de l'UBO ;
- en matière de système d'information, afin de le rendre performant et efficace, au service des utilisateurs.

Les schémas directeurs concernant l'immobilier et le numérique seront conduits à leur terme. La construction d'un schéma d'orientation de la politique des ressources humaines s'appuiera sur un audit concernant les emplois et des compétences afin de mettre en adéquation les moyens humains de l'établissement avec sa volonté d'évolution. Cet audit sera réalisé au printemps 2012, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera formalisée en septembre 2014.
Ces trois grands schémas politiques (immobilier, numérique et ressources humaines) conduiront à une meilleure formalisation des procédures et à la mise en place d'une démarche qualité visible et partagée par l'ensemble de l'université.
Indicateur commun n°7 : Endorecrutement des EC/ bilan et prévision
Indicateurs communs n°9: Taux d'occupation des locaux ; n°10 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Indicateur spécifique: Pilotage du SI et des services numériques aux usagers.

L'amélioration de la gouvernance se traduira également par une restructuration qui conduira à la mise en place :

- d'une direction « Recherche et Innovation » ;
- d'une direction « Formation » ;
- d'une direction « Europe et International ».

L'UBO a engagé les procédures afin de mettre en place ces structures à l'automne 2012. Celles-ci viseront à identifier et limiter le nombre d'interlocuteurs, simplifiant ainsi les procédures et participant à libérer du temps chercheur.
La mise en place d'une direction « Europe et International » répond à une nécessaire adaptation du service des relations internationales aux nouveaux besoins. Elle s'appuiera fortement sur les activités du PRES UEB en particulier la mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne (Miderb).
Indicateur commun n°8 : Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement.

S'agissant de la fonction financière, l'UBO s'engage à en fiabiliser le pilotage notamment par le déploiement d'outils d'aide à la décision privilégiant une dimension prospective.
Indicateur spécifique : Pilotage financier.
Par ailleurs, l'établissement devra accroître ses marges de manœuvre par le renforcement de ses ressources propres.
Indicateur spécifique: Ressources de fonctionnement hors subvention pour charges de service public.

3.2. Renforcer l'attractivité de l'université au service de sa stratégie

3.2.1. La communication

Un plan de communication interne sera mis en place afin d'échanger régulièrement sur les projets en cours, l'état d'avancement des différents chantiers et les enjeux pour l'UBO.
La politique de communication externe et la politique de partenariats avec l'environnement socio-économique seront poursuivies. La modernisation de l'image de l'UBO et de son attractivité s'est matérialisée par la mise en place d'une nouvelle identité visuelle se démarquant nettement des autres universités françaises. Un important travail sur l'univers numérique de l'UBO a été engagé (optimisation de la présence sur les réseaux sociaux, référencement des formations) et le nouveau site internet a été livré fin novembre 2011.

3.2.2. L'environnement social au travail

L'UBO poursuivra l'amélioration de l'environnement social au travail pour l'ensemble de ses personnels, quels que soient leurs statuts, leurs fonctions, leurs corps et leurs grades, et aidera à la mise en œuvre d'une meilleure interface entre vie professionnelle et vie citoyenne, facteur supplémentaire d'attractivité.
Un schéma d'orientation de la politique des compétences et des ressources humaines sera élaboré afin de mettre en adéquation les moyens humains de l'établissement avec son ambition. En outre, la mise en place du plan de communication interne permettra de renforcer les échanges avec la communauté autour des changements engagés et de l'avancement des différents projets.

3.3. Améliorer les conditions de vie et de travail sur les campus

Au-delà de l'excellence de la recherche et des formations, les conditions de vie et de travail sur les campus constituent des éléments essentiels d'attractivité. Aussi une attention particulière sera apportée aux conditions d'accueil, aux activités culturelles, associatives et sportives, à l'accompagnement des talents et l'optimisation de l'information et de la communication. Une écoute des publics de l'université et une politique innovante de gestion des campus, appuyée par le déploiement du schéma directeur immobilier, devront offrir à la communauté des espaces agréables et adaptés.
La mise en place d'un schéma directeur de développement durable et le renforcement de la politique sociale devront être atteints.
Une utilisation concertée des espaces d'enseignements, de recherche et de services est en construction pour l'ensemble des espaces universitaires et plus particulièrement sur le campus principal brestois (site du Bouguen), afin d'offrir de meilleures conditions d'études aux usagers, et des espaces de travail confortables et équitables pour l'ensemble des personnels (enseignants, chercheurs, Biatoss), tout en donnant de la visibilité aux différents éléments formant l'UBO (composantes, instituts, écoles, services). Une attention particulière sera également portée sur les sites délocalisés, accueillant l'IUFM. L'UBO poursuivra les discussions engagées avec l'Institut d'Études Politiques (IEP) concernant la mise à disposition de locaux de l'IUFM de Bretagne site Rennes.

4. Contribuer à la définition d'une stratégie d'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne

4.1. La logique de réseau : une particularité brestoise et finistérienne

S'il est indéniable que les acteurs bretons ont su tisser des liens collaboratifs intenses et multipartenaires à l'échelle de la région toute entière, le cas brestois est exemplaire. La concentration d'institutions scientifiques (Ifremer, IPEV,…), d'écoles supérieures de forte renommée (Télécom Bretagne, ENSTA Bretagne, École Navale) et d'un tissu économique sectoriel innovant et dynamique (entreprise, pôle Mer Bretagne,…) est remarquable, la logique de site y étant particulièrement développée. De véritables synergies existent et s'intensifient, à l'image par exemple, de ce qui a pu être réalisé dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales au sein de l'ISHS. À un degré moindre, mais bien réel, ces synergies se retrouvent sur le pôle quimpérois, qui est l'une des plus importantes antennes universitaires de France et qui a su tirer profit du tissu économique du Sud Finistère pour développer un savoir-faire et une lisibilité dans le domaine du patrimoine et du tourisme d'une part et l'agroalimentaire d'autre part.
La logique de structuration à l'échelle des sites métropolitains tend à se concrétiser. Pour ce qui concerne l'UBO, au-delà des mutualisations à l'échelle du site brestois, **un nouvel élan pourra être donné à la dynamique de rapprochement et de collaboration qui existe aujourd'hui avec l'UBS, afin de constituer le noyau dur d'un axe enseignement supérieur-recherche de Bretagne atlantique allant de Roscoff à Nantes en passant par Brest, Quimper, Lorient et Vannes.**

Dans le domaine des sciences de gestion, soumises à une forte compétition nationale et internationale, des recompositions se sont avérées nécessaires sur tout le territoire national. Au regard de ce contexte l'établissement proposera une structure regroupant l'ensemble des capacités d'enseignement et de recherche universitaires en sciences de gestion au niveau régional. L'objectif pourrait être de créer un Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Bretagne. Des discussions se poursuivront dans ce but avec l'Université de Rennes 1 et l'UBS.

L'établissement veillera par ailleurs à concilier politique de réseau et politique de site.

4.2. Une implantation sur l'ensemble de la région Bretagne avec un site fort, Brest

L'UBO est implantée sur 6 sites dans les 4 départements bretons, ce qui constitue un levier de développement des territoires, favorable non seulement à l'apport d'une réponse aux besoins de formations mais également au rayonnement de l'UBO au-delà du Finistère. **L'UBO est donc en mesure de jouer un rôle majeur dans la mise en place du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Dans un premier temps, le rapprochement avec l'UBS permettra de mener une réflexion sur la complémentarité des formations. Dans le même ordre d'idée, l'UBO élargira ses collaborations avec la station biologique de Roscoff afin de développer de nouvelles synergies et complémentarités en matière d'enseignement, notamment sur le thème des biotechnologies.
Une politique de site se construit à l'échelle de la métropole brestoise, avec la mutualisation des installations sportives, les activités culturelles, la documentation, le C@mpus numérique, le Centre de Mobilité Internationale ainsi que la cité internationale. Cette structuration prend corps avec le réseau construit par les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche brestois et finistérien. **L'UBO intensifiera ces mutualisations au cours de la prochaine période.**

Concernant l'ENIB, l'UBO entretient, depuis de nombreuses années, des relations privilégiées avec cet établissement rattaché dans le cadre de l'article L 719-10 du Code de l'Éducation. La convention renouvelée en décembre 2009 prévoit explicitement les champs d'application du rattachement. Au cours du précédent contrat, de nombreuses actions à destination des étudiants et des personnels ont pu être menées à bien, notamment en matière de recherche, formation initiale et continue, VAE, santé, documentation, sport et activités culturelles. L'ENIB envisage d'accéder aux RCE au 1er janvier 2013. **Aussi est-il convenu, au moment du renouvellement de la convention de rattachement fin 2012, de renforcer les actions engagées et d'aller plus loin avec notamment la mutualisation de certaines fonctions support (cf. déclaration commune en annexe 1).**

L'UBO et l'École Navale (contrat actuel avec les Arts et Métiers Paristech - vague D) envisagent par ailleurs de renforcer leurs collaborations en synchronisant leurs contrats d'établissement. Ce projet, soutenu par l'État, pourrait se concrétiser pour 2016. Un point d'étape sera fait en 2014.

Cette vision stratégique se traduira par l'élaboration d'un projet commun à l'ensemble de ces différents partenaires en vue d'une contractualisation avec l'État dans le cadre du futur contrat pluriannuel 2017–2021.

4.3. Vers une nouvelle structuration des territoires du Grand Ouest : coordonner les forces en présence autour du PRES Université Européenne de Bretagne

Les collaborations à l'échelle du PRES UEB se sont intensifiées depuis début 2008, grâce notamment au contrat d'objectifs et de moyens signé avec la Région Bretagne. Celles-ci ont essentiellement porté sur la mise en œuvre d'activités dans les thématiques suivantes : recherche partenariale, valorisation de la recherche, doctorat, formation tout au long de la vie, numérique et international. Ainsi, les travaux du conseil scientifique de l'UEB ont abouti à l'élaboration d'une cartographie de la recherche en Bretagne puis au lancement d'appels à projets « Réseaux Thématiques de Recherche » et « Équipes projets Transversaux », dont ont été bénéficiaires plusieurs équipes de l'UBO.
La dynamique d'entraînement par la recherche de l'excellence à l'échelle du Grand Ouest et la poursuite de la construction d'un PRES fédérateur sont les éléments fondamentaux d'orientation de la politique du PRES UEB. Les actions envisagées par le PRES UEB et ses membres au titre du contrat quinquennal 2012-2016 relèvent de quatre approches complémentaires :

- le PRES UEB en soutien aux projets d'excellence et dans une dynamique Grand Ouest ;
- le PRES UEB, lieu privilégié d'actions mutualisées notamment en termes de soutien à des formations au niveau master (masters internationaux) mais aussi doctoral, de politique de mobilité et d'insertion professionnelle, de pédagogie innovante par le développement des usages des TICe et de documentation électronique (une mutualisation de l'offre documentaire destinée à l'enseignement et à la recherche est à l'étude) ;
- le PRES UEB, lieu de lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle régionale pour élaborer des stratégies collaboratives et mutualisées ;
- le PRES UEB, porteur de l'actionnariat de la SATT « Ouest Valorisation », conjointement avec le PRES « Universités de Nantes, Angers et du Mans » (PRES UNAM), le CNRS, l'INSERM et l'IRD.

L'UBO poursuivra son implication dans l'animation et les activités de cette structure.

4.4. La reconfiguration de la recherche et de l'enseignement supérieur du Grand Ouest

Dans une vision partagée avec ses partenaires, l'établissement exprime la volonté de participer résolument à une politique de structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur en Bretagne déjà existante sous la bannière du PRES UEB (dont l'UBO est membre fondateur depuis 2007). S'inscrivant dans la dynamique des coopérations scientifiques générée dans le cadre des projets et résultats « Investissements d'avenir », cette logique de complémentarité aura vocation à fédérer, soutenir et consolider les initiatives innovantes au sein d'une structure fédérative dont le périmètre pourrait être celui des territoires breton et ligérien (Grand Ouest) sur quatre pôles thématiques majeurs : Santé / STIC / Mer / Matériaux.

L'UBO ambitionne, pour sa part, de contribuer à cette redéfinition pour laquelle elle apportera des contributions spécifiques qui valoriseront ses compétences propres au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche des territoires. Elle devra poursuivre par ailleurs ses réflexions dans le cadre d'une combinaison pertinente de sa politique de site alliée à sa politique de réseaux.

* * *

L'État partage les orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à sa mise en œuvre dans les conditions fixées en annexe.

Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.